

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Renouvellement de  
l'AGORA**

DATE  
D'AFFICHAGE

**05 décembre 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

N° D\_141\_2023 (Participation Citoyenne)

L'an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

L'Agora est une instance qui a été créée le 2 Décembre 2020. L'Agora est une assemblée consultative apportant analyses, conseils et avis au Maire et aux élus municipaux pour les accompagner dans la détermination et la mise en œuvre des politiques publiques communales.

La Municipalité associe à ses travaux des personnalités qualifiées, reconnues pour leur expérience ou leur expertise dans des domaines importants pour la vie de la cité.

Le premier mandat s'est déroulé sur la période 2020-2023 et s'achève avec un travail global coopératif et collaboratif qui permet de participer à l'amélioration permanente du service public portée par la Municipalité.

Il est donc proposé le renouvellement de l'instance avec une nouvelle constitution de l'assemblée consultative.

## Constitution

L'Agora est constituée de 35 membres appelés « Agoracteurs » répartis en 5 collèges de 7 membres chacun :

Collège 1 : Société

Collège 2 : Ecologie et Développement durable

Collège 3 : Economie

.../...

Collège 4 : Attractivité  
Collège 5 : Spiritualités

Les 4 premiers collèges sont constitués de façon paritaire entre des membres de chaque sexe.

**VU la délibération D\_168\_2020 du conseil Municipal du 2 décembre 2020.**

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 27 novembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ De renouveler entièrement l'AGORA comme suit :

**Collège 1 : Société**

- Claude TANNÉ
- Nelly CROQUESEL
- Vanessa MALLOUET
- Robert ONOFRIO
- Éric PÉSI
- Caroline NGOM
- Gaetan GERVAIS

**Collège 2 : Ecologie et Développement durable**

- Éric PECOUL
- Marie-Paule DUFLOT
- Mohamad HAJJ CHEHADE
- Roberte HUBERT
- Henri AUCLAIR
- Isabelle DANGE
- Fabrice NEUVILLE

**Collège 3 : Economie**

- Damien ALVES
- Marie BADICKE
- Dominique BRUNEAU
- Pascale BARILLOT
- Arnaud PAITEL
- Martine BRIARD
- Yacine ABDELHALI

**Collège 4 : Attractivité**

- Alain GAULTIER
- Marie-Caroline TAILLAT
- Didier PAVARD
- Aurélie MALOUBIER
- Jean DERVILLEZ
- Chantal JAMET
- Léo AÏELLO

.../...

suite de la

### Collège 5 : Spiritualités

- un représentant de l'Église catholique
- un représentant de l'Église protestante
- un représentant de la mosquée El Mohcinine
- un représentant de la mosquée du centre culturel turc
- un représentant du culte juif
- un représentant du culte hindou
- un représentant des maçons



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON